

CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL 2019 N.E. 19-24-87/23 U12 - BENJAMINS - MINIMES

DEPARTEMENTS DE LA CORREZE, DORDOGNE, HAUTE VIENNE ET CREUSE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Edition du 3 Septembre 2018

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

| | | |
|--|--|--|
| <u>Dimanche 21 octobre 2018</u> GOLF DE LA JONCHERE Montgrenier, 23230 Gouzou 05.55.62.76.60 golfdelajonchere@wanadoo.fr | <u>Dimanche 4 novembre 2018</u> GOLF D'AUBAZINE Centre Touristique Coiroux 19190 Aubazine 05.55.27.26.93 contact@asgolfclubaubazine.fr | <u>Dimanche 11 novembre 2018</u> GOLF DE LA MARTERIE RD 710 24260 Mortemart (Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart) 05.53.05.61.00 marteriegolf@gmail.com |
| <u>Dimanche 10 mars 2019</u> GOLF DE BRIVE Vallée de Planchetorte 19100 Brive 05.55.85.22.59 cabgolf@orange.fr | <u>Dimanche 17 mars 2019</u> GOLF DE SAINT LAZARE 26 avenue du Golf 87000 Limoges 05.55.30.28.01 golf-club-limoges@wanadoo.fr | <u>Dimanche 7 avril 2019</u> GOLF CHATEAU DES VIGIERS Le Vigier 24240 Monestier 05 53 61 50 33 golf@vigiers.com |

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs doivent :

- Etre titulaire de la licence ffgolf de l'année en cours dans un club du département de la Corrèze (19) ou de la Creuse (23) ou de la Dordogne (24) ou de la Haute Vienne (87).
- Etre de catégorie minime ou moins
- Le joueur doit être également titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat médical en 2017, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

1-2) Quotas et catégories :

Le champ des joueurs respectera, pour chaque catégorie d'âge (catégories 2019 prises en compte dès le mois de septembre 2018) et de sexe, les quotas établis ci-dessous :

| CATÉGORIE en 2019 | Années de naissance | Garçons | Filles |
|--------------------------------|---------------------|---------|--------|
| | | Idx* | Idx* |
| MINIMES | 2003-2004 | 21 | 30 |
| BENJAMINS | 2005-2006 | 28,5 | 37 |
| U12 | 2007 et après | 37 | 50 |
| Avec un nombre maximal total : | | 72 | |

* Idx = index arrondi maximum prévisible pour entrer dans les quotas.

NOTA 1 : Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 3 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

NOTA 2 : Les Comités de chaque département pourront proposer, en accord avec leurs Conseillers Sportifs Départementaux respectifs, au Comité de l'Épreuve quelques joueurs aux limites des index ci-dessus (wild-cards) dans la mesure des places disponibles.

NOTA 3 : Les U12 ne répondant pas aux critères d'index ci-dessous (index > 37 / 50), et ayant obtenu le drapeau d'or, pourront participer au CID, leurs scores seront calculés en STROKEFORD. Ils ne pourront toutefois prétendre aux QRJ que s'ils participent à une épreuve du CID en stroke play, au moins (et donc qu'ils aient un index inférieur aux critères).

II – FORME DE JEU

2-1) Distances de jeu préconisées en mètres :

Voir les recommandations du Vade-mecum Sportif pour les compétitions de jeunes (§ 5.3-6-4).

NOTA 4 : Les distances recommandées sont des distances maximales, le CD Organisateur pourra, en fonction des conditions climatiques, éventuellement raccourcir ces distances afin que les joueurs soient en mesure de garder les mêmes clubs quelle que soit la saison.

2-2) Forme de jeu :

Stroke-play / 18 trous par épreuve pour les joueurs respectant les critères d'index et Strokeford / 18 trous par épreuve pour les U12 hors critères d'index.

Classement par points en brut par sexes et catégories d'âge séparées.

2-3) Attribution des points :

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous.

Si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs. Il faudra avoir joué au moins 4 tours du C.I.D, ou avoir fait des épreuves fédérales aux mêmes dates, pour pouvoir accéder aux QRJ.

Si des joueurs n'ont pu participer au C.I.D. car inscrit à une autre compétition fédérale, ils se verront attribuer autant de points qu'une 3ème place, soit 60 points.

Points par épreuve

| Place | Points |
|--|---------------|
| 1^{er} | 100 |
| 2^{ème} | 70 |
| 3^{ème} ou compétition fédérale | 60 |
| 4^{ème} | 51 |
| 5^{ème} | 43 |
| 6^{ème} | 35 |
| 7^{ème} | 31 |
| 8^{ème} | 26 |
| 9^{ème} | 20 |
| 10^{ème} | 18 |
| 11^{ème} | 15 |
| 12^{ème} | 14 |
| 13^{ème} | 13 |
| 14^{ème} | 12 |
| 15^{ème} | 11 |
| 16^{ème} | 10 |

| | |
|-------------------|---|
| 17 ^{ème} | 9 |
| 18 ^{ème} | 8 |
| 19 ^{ème} | 7 |
| 20 ^{ème} | 6 |
| 21 ^{ème} | 5 |
| 22 ^{ème} | 4 |
| 23 ^{ème} | 3 |
| 24 ^{ème} | 2 |
| 25 ^{ème} | 1 |

2-4) Classement du Championnat Inter Départemental :

Le classement final prendra en compte les 5 meilleurs résultats sur les 6 épreuves organisées. Seuls les joueurs et joueuses ayant marqué des points pourront être qualifiés pour la Qualification Régionale Nord, dans la limite des quotas du §4.

Les U12 n'ayant pas joué au moins un tour en stroke play ne pourront être qualifiés pour la Qualification Régionale Nord.

2-5) Mérite Jeunes :

L'épreuve du 7 Avril, au golf Château des Vigiers, sera prise en compte pour le Mérite Jeunes. Pour participer à cette épreuve, tout joueur devra s'être acquitté du droit de jeu fédéral auprès de la ffgolf à la clôture des inscriptions.

2-6) Départage :

Les joueurs ou joueuses ex æquo pour la dernière place qualificative seront tous qualifiés pour la Qualification Régionale Nord.

En cas d'égalité en points pour la 1^{ère} place finale, on prendra le score brut du 6^{ème} tour en comparant les 18, 9, 6, etc ... derniers trous, pour déterminer le champion inter départemental. Un joueur absent à ce 6^{ème} tour sera censé avoir fait le plus mauvais résultat.

2-7) Intempéries :

Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries, si possible elle sera reportée sinon le classement prendra en compte les points obtenus lors des épreuves ayant eu lieu.

Ainsi les 4 meilleurs résultats sur 5 seront pris en compte et il sera nécessaire d'avoir participé à 3 épreuves pour prétendre aux QRJ.

III – ENGAGEMENTS

3-1) Inscriptions :

La date limite des inscriptions est fixée au plus tard 10 jours avant le premier jour de l'épreuve. Les inscriptions sont gratuites, toutefois une participation de 5 euros par rencontre sera demandée aux joueurs, donnant droit à une boisson et un seau de balles.

- Elles se font par l'intermédiaires des clubs, qui doivent les faire parvenir à leur C.D. respectif par courriel. Les C.D. transmettent au minimum sept jours avant la compétition au C.D. organisateur les noms, prénom, catégorie et index des joueurs (l'index retenu sera celui à la date limite d'inscription). Les ordres de départ seront communiqués le mercredi précédent la compétition par le C.D. organisateur.
- Si un joueur obtient l'index requis en cours de championnat, il pourra participer au tour suivant dans le respect du règlement en cours.

3-2) Forfaits :

Les joueurs doivent notifier tout forfait au club et au CD organisateurs.

Tout forfait non notifié, sauf cas de force majeure, entraîne l'exclusion du joueur pour l'épreuve suivante.

3-3) Départs :

Les départs se font par catégories d'âges décroissantes (les U12 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index en mixant au maximum les clubs.

L'heure du premier départ préconisée est 10h00 et pourra être ajusté en fonction de la saison. Il est aussi préconisé de faire les départs du 1 et du 10 autant que possible voire en shot gun.

IV – QUOTAS POUR LA QUALIFICATION REGIONALE NORD

Le résultat final du CID permet de déterminer les joueurs et les joueuses qualifiés pour la Qualification Régionale Nord. Leur nombre est indiqué dans le tableau suivant par catégorie et sexe :

| | Minimes | Benjamins | U12 | Total |
|--|---------|-----------|-----|-------|
| CID 16-17 filles | | | | |
| CID 16-17 Garçons | | | | |
| Sous Total CID 16-17 : | | | | |
| CID 79-86 Filles | | | | |
| CID 79-86 Garçons | | | | |
| Sous Total CID 79-86 : | | | | |
| CID 19-23-24-87 Filles | | | | |
| CID 19-23-24-87 Garçons | | | | |
| Sous Total CID 29-23-24-87 : | | | | |
| Total QRJ Nord | | | | |
| Quotas pour la Finale régionale | | | | |

La Commission Sportive de la Ligue pourra attribuer, avec l'accord des Comités Départementaux, d'exceptionnelles wild cards pour des raisons dûment justifiées permettant l'accès à la Qualification Régionale Nord.

L'inscription des qualifiés, à l'issue de la Qualification Régionale Nord, pour le Championnat Régional sera faite directement par la Ligue, sans qu'il soit besoin d'une confirmation de leur participation. Par contre les scratches doivent être signalés immédiatement à leurs comités départementaux. Tout scratch ne sera pas remplacé.

V – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

5-1) Comportement des joueurs:

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non fumeur » pour les joueurs et accompagnateurs.
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc ... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.
- Lors des épreuves du C.I.D, les U12 seront accompagnés par une personne désignée par le comité pour aider au comptage des coups et veiller au respect du temps de jeu. Ils

doivent aussi permettre d'appeler l'arbitre (ou le comité d'épreuve) en cas de différents sur l'application d'une règle entre les joueurs.

- Si au cours d'une des épreuves, un joueur est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.

5-2) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le C.D concerné, au travers de l'entente des C.D 19,24,87/23 (cf. § 2).

Les résultats sont publiés sur le site de la Ligue (), sur les sites des différents comités et envoyés aux responsables jeunes par mail.

5-3) Contrôle antidopage :

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vade-mecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

Voir sur le site Internet de la Ligue pour un modèle d'autorisation en allant à : « <http://www.ligue-golf-nouvelle-aquitaine.fr/vie-sportive/jeunes/documents> »

VI - REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu immédiatement après le dernier tour, le 7 avril. Un trophée sera offert aux premiers de chaque catégorie (filles et garçons).

Un souvenir sera offert à tous les participants.

VII - COMITÉ D'ORGANISATION - COMITÉ D'ÉPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- un représentant du Comité de Corrèze,
- un représentant du Comité de la Haute-Vienne
- un représentant du Comité de la Dordogne

Le Comité de l'Épreuve pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et / ou des conditions climatiques, il comportera :

- un représentant du Comité de Dordogne
- un représentant du Comité de la Haute-Vienne,
- un représentant du Comité de la Corrèze,
- le ou les arbitre(s) désigné(s) pour l'épreuve,
- un représentant de l'A.S. du golf recevant.